



## Société d'agriculture d'Abitibi

41-A, de l'aqueduc  
St-Félix-de-Dalquier (Québec) J0Y 1G0  
Tél. : (819) 732-2489  
Télec. : (819) 727-9685  
Courriel : info@saabitibi.com  
Site Internet : www.saabitibi.com

### Contrat de kiosque Intérieur (artisanal)

Locataire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Description du kiosque (obligatoire) :

---

---

#### Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Pour être nommé "exposant artisan", le particulier devra répondre aux critères suivants : exposer des produits fabriqués à la main et/ou exposer des produits qui ne sont pas une source de revenu commercial.
2. L'exposant artisan s'engage à tenir un kiosque pendant la durée de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi qui aura lieu du 02 au 05 août 2007, sous les auspices de la Société d'agriculture d'Abitibi au complexe sportif de St-Félix-de-Dalquier.
3. L'exposant artisan s'engage à se conformer aux règlements relatifs à la tenue de cette exposition, lesquels règlements feront partie du présent contrat. L'exposant déclare avoir lu, en avoir pris connaissance et en accepte les conditions.
4. L'exposant artisan s'engage à payer à l'exposition agricole régionale d'Abitibi (le chèque devra être libellé à ce nom) la somme de :

**a. Kiosque sans électricité (12pi x 16pi) : 60.00\$ taxes incluses.**

**b. Kiosque avec électricité (12pi x 16pi) : 90.00\$ taxes incluses.**

**Nombres de kiosques : \_\_\_\_\_ Prix total : \_\_\_\_\_**

**No. de TPS: 124 762 311**

**No. de TVQ: 10 0630 0011 TQ 0002**

5. L'exposant artisan est responsable de ses équipements en cas de vol et de vandalisme.
6. L'exposant artisan ne peut transférer ledit contrat à un autre partie sans avoir demandé, par écrit, la permission au comité de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi.
7. L'exposant artisan s'engage à payer lui-même directement le travail et le matériel supplémentaire pour le kiosque.
8. Si aucune exhibition n'est présentée après 16h00 le vendredi 03 août 2007, heure de l'ouverture de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi, l'espace vacant sera louée sans remboursement.

Et les parties ont signé à Amos le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Par : \_\_\_\_\_  
Pour L'Exposition Agricole régionale d'Abitibi

Par : \_\_\_\_\_  
Pour l'exposant du kiosque